

## LA BOUCHÈRE

(extrait de la *Chronique paroissiale du Poiré*, p. 132 à 141)

*La Bouchère* n'est point un château qu'on puisse mettre sur le même rang que ceux de *Pont-de-Vie* et de la *Métairie*. Avant la Révolution, c'était un simple manoir perdu au milieu des bois, sur un plateau de 84 mètres d'altitude. Quand les *de la Ferronnays* auxquels il doit sa célébrité s'y établirent en 1778, "il servait de rendez-vous de chasse, dit M. Costa de Beauregard, et tout y avait cet air abandonné des choses qui attendent que la nature les recouvre d'oubli..."

Vers le milieu du dix-septième siècle, – les papiers que nous avons entre les mains ne nous permettent pas d'aller plus haut – *la Bouchère* faisait partie de l'apanage de Charles GUINEBAULT DE LA MILLIERE, qui épousa Françoise Loubes. A la mort des deux époux, d'après un partage, du 17 juin 1677, entre leurs héritiers (Messires Florent Guinebault, chevalier, seigneur de la Millière etc. Messire Charles Guinebault, chevalier, seigneur du Fief, Messire Achille de la Tour, chevalier, seigneur de Boirogue, au nom de dame Anthoinette Guinebault son épouse), la maison et les deux métairies de la, *Bouchère* échurent à dame *Anthoinette Guinebault*, demeurant au château de Bonnefond, paroisse d'Aizenay.

Le 20 février 1730, *la Bouchère* était encore dans la même famille. "Messire Benjamin Guinebault, chevalier, seigneur de la Millière et du Fief, demeurant à Paris, rue des Noyers, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, de présent, en ce lieu, consent à Nicolas Tyreau un bail de la maison noble, terre, et seigneurie de la *Bouchère* (logements, cours, écuries, jardin, prés, vignes, bois, taillis) à commencer la première année de jouissance au jour et fête de Saint-Jean-Baptiste et finir à pareil et semblable jour... pendant cinq ans, pour la somme de six cents livres, payables en deux termes : à Notre-Dame-de-Mars et à la Saint-Jean-Baptiste, plus deux boisseaux de pommes renettes, un boisseau de poires, six chapons et huit poulets..." (Danyau et Caillé, notaires.)

Quelques jours auparavant, le 13 février, un bail à ferme de la métairie de *la Bouchère* avait été consenti par le même à Jean et Pierre Gauvrit, moyennant quatre cents livres en argent, 12 poulets, six chapons et vingt livres de beurre.

Messire Benjamin Guinebault étant mort en 1759, *la Bouchère* fut vendue. CHARLES-LOUIS PIERRES de Pont-de-Vie s'en rendit adjudicataire, par sentence de licitation de la cour du 9 décembre 1761, pour la somme de vingt mille neuf cent livres. Étaient comprises dans ces ventes : les Métairies de *la Porte*, de *la Noue* et leurs dépendances.

Nous trouvons, quelques années après (17 octobre 1772), ces mêmes terres entre les mains de la famille JOUSSEAUME DE LA BRETESCHE qui le recueillit dans la succession de dame Esprit-Jeanne Jousseaume, veuve de Messire Charles-Louis Pierres, seigneur de Pont-de-Vie, décédée le 1<sup>er</sup> août 1772.

Les Jousseaume de la Bretesche portent : *de gueules à 3 croisettes pattées d'argent*. A la date citée plus haut, Messire Joseph Jousseaume consent un bail à moitié de la borderie de *la Bouchère* à René Bernard, de *l'Idontère*, du Poiré.

Puis, le 1<sup>er</sup> juin 1716, Messire Anne-Joseph Jousseaume de la Bretesche, chevalier, seigneur de Chevillon, demeurant en sa maison de *la Sicaudière*, paroisse des Moutiers-les-Mauxfaits, vend, au prix de cinquante mille livres, la terre de *la Bouchère* à dame Françoise-Renée Leclerc, dame comtesse de la Bigeotière, veuve douarière de haut et puissant seigneur Pierre-Jacques-Louis-Auguste Ferron, marquis de la Ferronnays, maréchal des camps et armées du Roy, et à Messire Pierre-Jacques-François-Louis-Auguste Ferron, comte de la Ferronnays, son fils aîné, seigneur de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille, Maumusson et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roy et gouverneur de Dôle, en Franche-Comté, demeurant tous les deux à leur château de Saint-Mars-la-Jaille, pour et au nom de Messire EMMANUEL-HENRY-EUGENE FERRON DE LA FERRONNAYS, second lieutenant de la gendarmerie, fils et frère des dits seigneurs, et dame de la Ferronnays.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Le nom patronymique des La Ferronnays est Ferron. Les Ferron sont de très ancienne noblesse bretonne. Les

M. de la Ferronnays, qui avait aussi acquis *la Flotterie*, le 7 septembre 1776, en vertu d'un arrentement viager de mil quatre cent trente-quatre livres, six sols, quatre deniers, de M. le chevalier de la Bretesche, lequel mourut à Luçon, le 7 octobre 1780, acquit également de M. Louis-Marie de la Roche Saint-André, seigneur de Fresnay et du fief Gourdeau, les fiefs *Bouet* et de la *Prévizière*. Le 30 janvier 1784, il acquittait les droits de lods et ventes pour les deux terres à Madame de la Marronnière, douarrière, et, en cette qualité, dame usufruitière de la baronnie de Belleville.<sup>2</sup>

La seule mention des la Ferronnays que nous ayons trouvée dans les registres du Poiré est celle d'un décès dont l'acte indique une alliance entre cette famille et celle des Jaillard de la Marronnière.

"1782, 6 juillet – *Inhumation dans le cimetière de ce lieu du corps de Messire Jacques Canut, chevalier Jaillard, décédé d'hyer au château de la Bouchère, dans cette paroisse, âgé de dix-huit ans, fils de haut et puissant seigneur Louis François Jaillard, chevalier, seigneur de la Maronnière, et de Françoise Jeanne-Antoinette-Roberte Féron de la Ferronnays, dame de la Maronnière en présence des sous-signés : Goupilleau, vicaire du Poiré. – P. Moreau, curé du Poiré.*"

Le 15 décembre 1785, Messire Emmanuel-Henri-Eugène Ferron de la Ferronnays, chevalier, seigneur de *la Bouchère*, de *la Flotterie* et autres lieux, demeurant au château de la Bouchère, affermaient les métairies de la Bouchère et de la Noue à François Gendreau.

M. Eugène de la Ferronnays était marié à Mademoiselle de Bellevue, une, créole, née à Saint-Domingue. Quand ils vinrent habiter le manoir de la *Bouchère*, ils y amenèrent un fils, *Auguste*, le futur ambassadeur en Russie, alors à peine âgé de quelques mois et qui était né au mois d'octobre 1777, à Saint-Malo.<sup>3</sup>

Tandis qu'en vrai fleur des tropiques, la jeune dame s'étiolait à *la Bouchère*, M de la Ferronnays poursuivait gaiement sa carrière, tantôt au régiment, tantôt à Versailles Il n'y revenait guère qu'une fois l'an au moment des chasses.

Quant à *Auguste*, il grandissait et se fortifiait dans le bon air de la campagne.

M. Costa de Beauregard fait de lui ce portrait : "*On retrouvait dix enfants, dans le petit garçon qu'il était alors : sensible comme une fille, hardi comme un page, capable de toutes les violences comme de toutes les tendresses, s'abîmant, ébouriffé encore de sa dernière querelle, dans une rêverie sans fin, aussi fier de ses grands ancêtres que furieusement jaloux des petits bûcherons plus lestes que lui à courir ou à dénicher les corbeaux, et si généreux qu'il n'aurait pas fallu le tenter beaucoup pour lui voir renouveler les pires marchés d'Esau, comme un jour où il négociait une belle boîte d'or contre un*

---

plus vieux documents qui les concernent remontent à 1160. – En 1248, Payen Ferron suivit le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, quand il accompagna saint Louis à la VII<sup>e</sup> croisade. (Notice sur la maison Ferron en Bretagne).

Les Ferron de la Ferronnays portent : "*d'azur à six billettes, 3, 2, 1 ; au chef cousu de gueules chargé de trois annelets d'or.*"

<sup>2</sup> Le tènement de *Prévizière* (autrefois *Languizère*), situé en la paroisse du Poiré, entièrement mouvant de la seigneurie : du *Fief-Gourdeau* (paroisse de Saint-Pierre-du-Luc) qui portait ce fief à foy et hommage et à rachat à la baronnie de Belleville, contenait environ soixante charries et tenait, du levant au tènement de *la Proutière*, du midi à celui de *l'Idonnière*, la rivière entre deux, du couchant au tènement de *l'Ecorcerie*, ruisseau entre deux. – Les devoirs au *Fief-Gourdeau* étaient : 1<sup>o</sup> cinq septiers ou quatre vingt boisseaux de seigle, mesure de Belleville, rendable chacun à la Notre-Dame d'août ; 2<sup>o</sup> les lods et ventes et tous les droits de basse justice.

Par suite de cet achat, *la Prévizière*, qui relevait jadis du *Fief-Gourdeau*, releva de *la Bouchère*.

(*Papiers de Madame veuve Gourdin.*)

Les papiers de Madame Gourdin contiennent un bail très ancien (du 20 avril 1383) du tènement de *Languizère* (aujourd'hui *la Prévizière*), consenti par le chevalier Gaymart, seigneur de la Vergne-Gaymart, à Jehan Boiseau et Jehanne Tabillonne, sa femme, et à leurs successeurs à perpétuité, "moyennant cinq septiers de seigle, de bon bled nouveau, mesure de Belleville, 4 chapons et 1 géline, rendables au terme de la miaoust."

Vidimé le 19 may 1638.

Sur le tènement 2 prés (le pré de la Tranchée et le pré de la Planche) furent donnés jadis par testament à la Fabrique du Poiré par Messire Pierre Arnaud, en janvier 1730.

<sup>3</sup> M. l'abbé Aillery dit qu'il naquit à *la Bouchère*, sans donner aucune date. Dès lors, nous aimons mieux suivre le marquis Costa de Beauregard qui le fait naître à Saint-Malo, en octobre 1777. – Marquis Costa de Beauregard de l'Académie française. *En émigration, souvenirs tirés des papiers du comte A. de la Ferronnays, 1777-1814*. Plon et Nourit, imprimeurs-éditeurs, rue Garancière, 8, Paris, 1900.

*petit pot de glu."*

Depuis dix ans qu'il vivait ainsi au fond des bois, Auguste avait eu deux petites sœurs : *Agathe* et *Antoinette*. La famille s'augmenta encore d'un nouveau venu, nommé *Adolphe*, né au moment où le comte Eugène partait pour l'émigration. Adolphe de la Ferronnays fut recueilli par une de ses tantes, après la mort de sa mère. Enrôlé dans un régiment français, en 1812, il fut tué, l'année suivante, à Leipsick.

M. de la Ferronnays avait un frère qui était évêque de Lisieux, *Jules-Basile de la Ferronnays*. Le délaissement où l'évêque de Lisieux savait sa belle-sœur le ramenait souvent à *la Bouchère*. C'est au cours de ses visites qu'il décida de s'occuper de l'éducation de son neveu Auguste et, pour cela, de l'emmener à Paris. L'enfant fut placé dans un méchant collège que le diocèse de Lisieux entretenait alors dans la capitale ; il y fut très mal. "*La pension d'Auguste, écrit M<sup>me</sup> de la Ferronnays, se trouvait voisine de la maison du fameux Réveillon dont les magasins furent saccagés, à la veille des Etats-généraux... Le lendemain, ce fut dans la pension une visite domiciliaire. Citoyens et citoyennes envahirent les classes, les dortoirs, les cours...*" Auguste s'échappa et tomba plus mort que vif chez son père qu'un heureux hasard avait amené à Paris. M. de la Ferronnays, fort embarrassé de son fils dans cette bagarre, lui fit en grande hâte prendre le coche de Poitiers et l'envoya à *la Bouchère*.

Bien courtes furent les joies de ce retour.

M. de la Ferronnays se décidait, dès les premiers mois de 1790, à émigrer. Il vint chercher Auguste à *la Bouchère*. Auguste avait treize ans. Tous deux prirent ensemble le chemin de Soleure où l'évêque de Lisieux les avait précédés. Son père ne sachant trop que faire de cet enfant, eut l'idée de le placer dans une abbaye de Prémontrés, nommée *Bellelay*, et située non loin de Porrentruy. Il trouverait chez les bons moines un abri et une éducation soignée. Que désirer autre chose ?... Chose étonnante, pendant les trois ans qu'il passa dans cette abbaye, Auguste devint mélancolique à l'excès et perdit la foi, en apprenant les affreux détails de la mort de sa mère.

Après l'émigration de son mari et de son fils, écrit le marquis Costa de Beauregard, la comtesse de la Ferronnays s'était recluse dans une absolue solitude. A peine si on l'entrevoit encore au chevet d'un malade ou à l'église. La nation l'eût oubliée, ignorée plutôt, car la nation en 93 n'oubliait guère, si un irrésistible besoin de savoir ce que devenaient ses chers émigrés n'avait amené l'infortunée à Nantes.

Elle y arrivait, hélas ! en même temps que Carrier. Dénoncée, M<sup>me</sup> de la Ferronnays fut emprisonnée comme "*complice de l'étranger*". Si brusque, si brutale fut son arrestation, en pleine rue, que ses deux petites filles, qui la suivaient, se jetèrent éperdues dans une maison dont la porte s'entrebâillait.

De braves gens, qui heureusement demeuraient dans la maison, recueillirent les enfants sans même leur demander comment elles s'appelaient. Mais quel ne fut pas leur effroi, le lendemain, de voir les deux petites filles se prendre tranquillement par la main et partir.

– Où allez-vous ?

– Chez Carrier.

– Quoi faire ?

– Lui redemander notre mère, M<sup>me</sup> la comtesse de la Ferronnays...

Si hospitaliers qu'ils fussent, les pauvres gens perdirent la tête. Et, pour empêcher cette mortelle imprudence, ils imaginèrent tout simplement de murer les enfants dans l'angle d'une cave, ne laissant ouvert, pour pouvoir leur donner à manger, que le sommet de cette sorte de cheminée... On ne les démura qu'à la mort de Carrier. "*C'étaient deux squelettes...*" dit M<sup>me</sup> de la Ferronnays, à qui sont empruntés ces détails. Le supplice des petites filles avait duré onze mois. Celui de leur mère en dura treize.

Lorsque, enfin, sa prison s'ouvrit, la malheureuse femme s'affaissa sur le seuil et ne se releva plus. Sa vie avait été d'une sainte. Sa mort fut d'une martyre.

Quant à ses deux petites filles, *Agathe* et *Antoinette*, les archives de la Visitation de Nantes, où nous avons déjà puisé précédemment, nous apprennent qu'après avoir terminé leur éducation, dans une bonne pension de la ville, elles durent se séparer pour un temps. *Agathe* fut confiée à une de ses tantes, Madame de Varennes, et *Antoinette* à une autre tante, Madame de Perlongue. Puis les deux jeunes filles prenant de plus en plus le dégoût du monde, le quittèrent bientôt pour s'aller cacher derrière les grilles de la *Visitation Sainte Marie*.

Admises au rang des sœurs *Choristes*, elles devinrent successivement *supérieures* du monastère.

Agathe fut élue le 7 mai 1818 et décéda pieusement le 19 mai 1821, à l'âge de 40 ans et deux mois. Antoinette, élue à son tour, remplaça sa sœur à la tête de la communauté qu'elle administra, quatre *triennaux* durant, avec un maîtrise vraiment admirable. Son indomptable énergie parut, surtout en 1832, à l'occasion d'une visite domiciliaire faite au monastère où, semblable à la poule qui défend ses poussins dans une agression soudaine, elle s'opposa à la soldatesque, et ne permit pas qu'on touchât à aucune de ses sœurs.

Longtemps, purifiée dans le creuset de la souffrance, elle mourut en charge, le 29 mars 1841, après 29 ans de profession, âgée de 58 ans, trois mois (elle était née pendant la messe de minuit 1782.)

Nous ne ferons pas l'histoire du comte de la Ferronnays dans les différentes haltes de l'émigration où Auguste suivit, depuis lors, son père et son oncle<sup>4</sup>. Il y fit la rencontre de M<sup>lle</sup> Albertine-Marie-Charlotte de Montsoreau qu'il épousa, à Klagenfürth, le 23 février 1802. Peu de temps après, son père y mourut (13 août 1802), après être revenu à Dieu et avoir demandé et reçu les Sacrements de l'Eglise.

Pendant ce temps [...], *la Bouchère* était occupée par tes troupes, royalistes. Delaunay, qui fut mis à la tête de la division des Sables, après la proscription de Joly, y avait son quartier-général. Pendant les préliminaires de la pacification de la Jaunaye, raconte M. l'abbé Deniau (tome V, 54), Delaunay, Savin et de la Moelle avaient fomenté une sédition contre Charette, à Belleville. Charette en ayant été averti, accourut précipitamment pour en faire arrêter les auteurs. "*Delaunay résidait au château de la Bouchère où il s'était établi avec une espèce d'état-major. Sur l'avis que des cavaliers étaient envoyés pour se saisir de sa personne, il s'évada avec sa caisse et ses meilleurs – chevaux et se réfugia auprès de Stofflet.*" Plus tard, lors de la réconciliation des deux généraux, Delaunay fut, dit-on, livré par Stofflet à Charette qui le punit de sa conduite séditeuse (mai 1795).

La maison et la borderie de *la Bouchère*, les métairies de *la Porte*, de *la Noue*, de *la Flotterie*, de *la Loge* avaient été vendues nationalement comme biens d'émigrés. Un M. Raison les achetait le 1<sup>er</sup> thermidor, an VII (19 juillet 1799). Mais, il paraît que cet acquéreur, n'ayant point payé son achat dans les délais voulus, vit *la Bouchère* et ses autres dépendances confisquées par l'Etat qui les restitua, purement et simplement, à ses anciens propriétaires, à leur retour de l'émigration.

Cependant, le propriétaire de *la Bouchère*, M. de la Ferronnays, se retrouvait sur tous les chemins de l'Europe, investi de la confiance des princes et remplissant, au nom de Louis XVIII, les plus importantes missions diplomatiques, à la cour de Suède, près de Bernadotte, et à la cour de Russie, près d'Alexandre. Et c'est ainsi qu'il prépara, par son adresse et la grâce de ses manières, la restauration des Bourbons.

Durant cet intervalle, il eut de sa femme plusieurs enfants. Notons seulement, le 21 janvier 1812, la naissance d'*Albert*, le héros du plus inoubliable des *récits*.

Devant les sourires de la fortune, Auguste de la Ferronnays oublia, sans doute, le manoir de *la Bouchère*. Y revint-il seulement ? nous ne saurions le dire. Tout ce que nous savons, c'est que, le 17 juillet 1826, M<sup>me</sup> la comtesse de la Ferronnays vendit cette propriété à M. DAMOUR, docteur-médecin, à *la Richerie*, commune de Beaurepaire, par le ministère de M<sup>e</sup> Jalabert, notaire à Nantes.

Dans le partage que celui-ci fit de ses biens à ses enfants, *la Bouchère* échut à demoiselle *Henriette Damour*, qui épousa M. GOURRAUD de Chavagnes.

Leur fille, M<sup>lle</sup> Ernestine Gourraud, veuve de M. Gourdin-Delorme, est aujourd'hui propriétaire de *la Bouchère*. Que M<sup>me</sup> Gourdin nous permette de lui offrir ici l'hommage de notre respectueuse gratitude pour avoir bien voulu nous communiquer les vieux papiers qu'elle possède sur son intéressant petit manoir du Poiré-sur-Vie.

---

<sup>4</sup> M<sup>er</sup> de la Ferronnays mourut à Munich, le 15 mai 1799, à l'âge de soixante-quatre ans,